



وزارة الداخلية واللامركزية
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

جهة نواكشوط

Région de Nouakchott

لجنة إبراهيم الصفقات

Commission de passation des marchés publics

الرئيس

Le Président

Nouakchott, le 25 NOV 2024 نواكشوط في

N° 175-2024 الرقم

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHE

Conformément à l'article 71 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application du code des Marchés Publics et sur la base du PV d'attribution provisoire publié le 04-10-2024, relatif à l'examen et l'approbation du rapport d'analyse des offres du dossier n°009-CPMP-RN-2024 concernant la Fourniture de matériels informatique pour neuf (9) établissements secondaires à Nouakchott, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Dispositions reprises :

Numéro du marché : 2225/F/006/CPMP/RN/RN/2024.

Intitulé du marché : Fourniture de matériels informatiques pour neuf (9) établissements secondaires à Nouakchott.

Mode de passation : Appel d'offres Ouvert

Les soumissionnaires conformes, qualifiés techniquement :

- MY COMPUTER : montant de l'offre : 4.426.502 MRU/TTC
- EXCELLENCE INFORMATIQUE : 4.482.124 MRU/TTC.
- CDI : montant de l'offre : 4.980.808 MRU/TTC.

Soumissionnaire exclu :

- EMC

Soumissionnaire retenu (titulaire du marché) :

- MY COMPUTER

Approbation du marché :

- Approbation de la CPMP-RN-2024 : PV de réunion n° 28 en date du 31/10/2024

- Lettre d'approbation du MIPDDL : lettre MIPDDL n°1022 en date du 18/11/2024

Notification définitive du marché : lettre de la Présidente de la RN n°01627 en date du 18/11/2024.

Nom et adresse du titulaire : MY COMPUTER

- NIF : 20701347
- Tel :45291129
- E-rmail : mycomputer_mr@yahoo.fr
- Adresse : 38 ilot P Nouakchott

Montant du marché : Quatre million quatre cent vingt-six mille cinq cent deux
4.426.502 MRU/TTC

Délai de livraison : Vingt (20 jours)

Source de financement : Région de Nouakchott

La publication du présent avis est effectuée en application à la réglementation en vigueur.

Fait le 25 novembre 2024
Mohamed Fouad Barrada

